

Séance 01-2024 du 22 février 2024 A la mairie de Libourne

Nombre de délégués du syndicat mixte : 10
Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 8
Nombre de délégués titulaires absents : 2
Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 1

Date de convocation : 16/02/2024

01-2024-03 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Sur proposition de M Philippe BECHEAU président du syndicat mixte fermé de la zone d'activité aéroportuaire de Libourne- Saint Émilion,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 qui prévoient que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce débat doit être acté par une délibération spécifique,

Considérant que l'information est renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI comptant plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientation budgétaire doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnels,

Vu la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 qui prévoit également que ce rapport doit présenter :

- un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- un objectif d'évolution du besoin annuel de financement,

Vu la loi de finances pour 2024 du 29 décembre 2023,

Le comité syndical prend acte et décide à l'unanimité des votants d'adopter les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront énoncées dans le budget 2024 (annexe ROB).

Libourne

Le 22/02/2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture pour contrôle de légalité

A la date tampon de la préfecture
Le président

Le Président du syndicat mixte fermé
de la zone d'activité aéroportuaire
de Libourne St Emilion

M Philippe Bécheau